

C'est l'heure

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Réseau de transport de la Capitale





Une campagne publicitaire primée

Cassies – Canada

Argent – Campagne complète

Advertising & Design Club of Canada (ADCC) – Canada

2 prix Argent – Télé, 15 secondes ou moins

Créa – Québec

Prix – Campagne télé

Prix – Publicité télé - service

FrancoPub – Québec

Prix du public – Campagne radio

Édition Service des communications

Réseau de transport de la Capitale

ISBN 978-2-921925-50-1

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec – Mars 2015

L'utilisation du masculin sert uniquement à alléger le texte



TABLE DES MATIÈRES

> Mot du président	4	> Un acteur impliqué dans son milieu	26
> Mot du directeur général	5	<ul style="list-style-type: none"> • La soirée Complicité • Au service des sinistrés • Impliqué dans sa communauté • Des employés généreux 	
> Portrait du RTC	6	> Gouvernance	28
<ul style="list-style-type: none"> • Achalandage • Profil de la clientèle • Revenus • Main-d'œuvre • Réseau • Parc autobus 		<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil d'administration • Les comités techniques • Le comité de direction 	
> Nomade temps réel	14	> États financiers consolidés	30
> 2014 en événements	18		
> Satisfaction de la clientèle	22		
> Ressources humaines	24		
<ul style="list-style-type: none"> • Un employeur important • Le bon personnel au bon endroit • La formation, une priorité • Des négociations négociées 			

MOT DU PRÉSIDENT



Une organisation moderne au bénéfice de la population de Québec

En tant que mandataire de l'agglomération de Québec, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) assure la livraison d'un service d'excellente qualité et profitable pour tous les citoyens, et ce, au meilleur prix pour la collectivité.

Dans un souci de l'application des meilleures pratiques en matière de gouvernance, le conseil d'administration a réalisé en 2014 un exercice de modernisation de ses structures de gouvernance. Il s'est doté de cinq comités techniques composés de membres du C.A. et d'experts. Chacun de ces comités est voué à un domaine d'intervention précis et veille à la saine gestion de l'organisation.

Parallèlement à ces changements à la gouvernance, la démarche de consolidation des acquis s'est poursuivie. Guidés par le *Plan de mobilité durable* de la Ville de Québec et le *Programme triennal d'immobilisations 2015-2017* du RTC, de grands projets qui transformeront l'expérience du transport pour les citoyens de Québec cheminent actuellement au RTC et à la Ville. Le RTC s'y prépare en optimisant ses façons de faire pour être en mesure de tirer le maximum de ces grands changements.

L'année qui vient de se terminer a d'ailleurs été marquée par la livraison de l'étude de faisabilité sur le tramway et le SRB, le plus grand projet de transport en commun des dernières décennies dans la région. Le RTC a réalisé son mandat en livrant une étude d'une très grande qualité, grâce auquel les élus des villes de Québec et de Lévis ont en main tous les éléments nécessaires pour prendre une décision éclairée sur le mode qui répondra le mieux aux besoins futurs de la population de la région.

Par ailleurs, les clients du RTC ont commencé à goûter aux avantages de Nomade temps réel en novembre dernier. Ce n'est que la pointe de l'iceberg : en 2015, le système sera offert à la majorité de nos clients et de nouvelles fonctionnalités seront graduellement implantées.

Nomade s'inscrit dans une démarche globale de modernisation et d'amélioration de l'offre en transport collectif. En 2015, des étapes visant la mise en place de pôles d'échanges régionaux et de stationnements incitatifs seront franchies afin de rendre l'alternative du transport en commun plus attrayante et intelligente que jamais, mais aussi mieux intégrée dans la trame urbaine.

Un autre de nos engagements, celui de rendre nos services accessibles à l'ensemble de la population, s'est concrétisé en 2014 alors que le parcours Métrobus 803 est devenu accessible aux personnes en fauteuil roulant.

On le constate, les nombreux projets que le RTC mène de front pour répondre aux attentes de la population de l'agglomération de Québec progressent. Si l'année 2014 en a été une où le travail amorcé ces dernières années a commencé à servir concrètement la population, 2015 devrait être celle où le réseau du futur émergera encore plus clairement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Normand', written in a cursive style.

Rémy Normand
Président

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un réseau en évolution

Le RTC a plus de clients que jamais. Pour la première fois, 147 000 personnes différentes utilisent les services du RTC chaque mois et le transport en commun fait partie des habitudes de transport d'un travailleur sur quatre. Parmi ces clients, le taux de satisfaction demeure très élevé, autour de 90 %.

Notre achalandage, quant à lui, est demeuré stable, à près de 47 millions de déplacements. Nos clients sont plus nombreux et positifs à l'égard du RTC, mais utilisent nos services en combinaison avec d'autres moyens de transport. Nous vivons une période charnière de transition, qui offre au RTC une occasion exceptionnelle dont nous entendons profiter. Depuis quelques années, nous travaillons activement à moderniser notre offre de service et à redéfinir nos produits afin de répondre aux attentes en évolution de nos clients. Cette transformation passe notamment par la technologie, qui nous aidera à faire du transport en commun une alternative encore plus attractive et intelligente.

En 2014, une des pierres angulaires de cette vision est devenue concrète pour notre clientèle, alors que les premières fonctionnalités de Nomade temps réel ont été implantées sur les Métrobus 802 et 803. Les premiers résultats ont été à la hauteur des attentes. À terme, ce système nous permettra non seulement de fournir de l'information en temps réel à nos clients, mais également de leur offrir un service plus fiable. Nous progressons rapidement et sûrement vers un réseau entièrement en temps réel, prévu pour 2017.

Nous visons également à transformer la norme de confort pour nos clients, et plusieurs actions ont confirmé cette volonté en 2014. Nous avons amorcé le processus d'achat d'une nouvelle génération d'autobus hybrides, standards et articulés, qui relèveront l'expérience client de façon significative. Ils sont notamment munis d'une thermopompe, qui offrira une température tempérée et confortable en toutes saisons. Les clients de l'un des parcours les plus achalandés, le 7, pourront quant à eux compter sur des articulés en 2016.

En 2014, les clients ont récolté les fruits d'autres projets sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs années. Les travailleurs et étudiants du secteur de Sainte-Foy ont été 32 % plus nombreux à utiliser les parcours eXpress 300 et 500, que nous avons créés pour eux en 2013. Quant aux festivaliers, nous leur avons offert un laissez-passer innovateur, le FestiBus, répondant à leurs besoins spécifiques. Il a connu un grand succès, tout comme la nouvelle navette 410 mise en place pendant le Festival d'été de Québec. Voilà deux belles preuves que nos services peuvent être transformés avec succès pour coller davantage aux attentes de la clientèle. Le RTC est désormais reconnu comme l'une des clés du succès des grands événements à Québec et nous progressons vers un autre élément de notre vision, rendre le RTC incontournable au développement de la ville.

L'année qui se termine a donc été celle où les changements amorcés au cours des dernières années sont devenus visibles pour nos clients. De tels changements sont entièrement tributaires de la qualité des employés qui les réalisent, et je suis fier de souligner que ceux du RTC sont réellement engagés envers la qualité du service que nous offrons à nos clients. Ils ont livré la marchandise.

C'est donc l'heure où le réseau du futur prend forme et se concrétise.

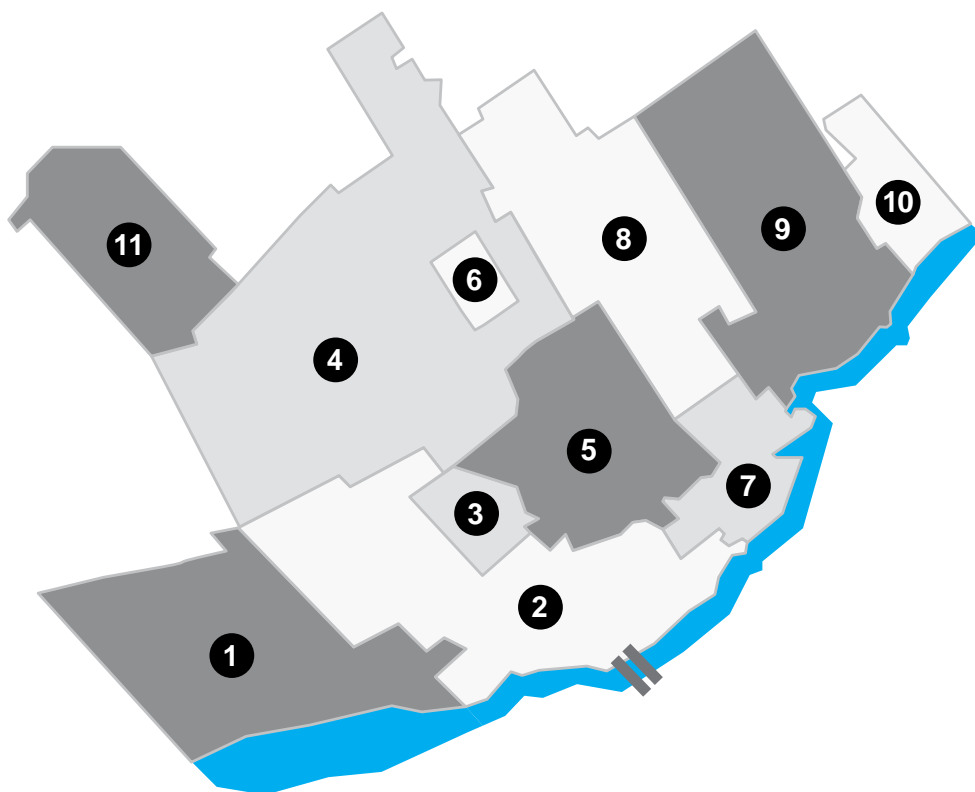


Alain Mercier
Directeur général



PORTRAIT DU RTC

Territoire desservi Le RTC assure le transport collectif dans l'agglomération de Québec, laquelle compte environ 576 000 personnes¹. Il dessert également Boischatel en vertu d'une entente avec la municipalité. En 2014, ce type d'entente avait également cours avec Shannon. Certains services (transport adapté, Taxibus) sont exploités par des entreprises externes en vertu de contrats les liant au RTC.



- 1 Saint-Augustin-de-Desmaures
- 2 Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
- 3 L'Ancienne-Lorette
- 4 La Haute-Saint-Charles
- 5 Les Rivières
- 6 Wendake
- 7 La Cité – Limoilou
- 8 Charlesbourg
- 9 Beauport
- 10 Boischatel
- 11 Shannon

1. Institut de la statistique du Québec, mars 2015



98%

des citoyens
résident à moins de
500 mètres d'un
arrêt d'autobus

Mission Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a pour mission de permettre aux citoyens de mieux vivre la ville par un transport collectif de qualité, au meilleur coût pour la collectivité. Ce faisant, le RTC contribue à un environnement sain et à un aménagement urbain de qualité, tout en soutenant le développement économique, social et culturel de la région.

Des services pour tous les besoins



Métrobus

- > 4 parcours
- > 800, 801, 802 et 803
- > Service à haute fréquence
- > Autobus articulés, sauf 803
- > Intervalle de service aux 10 à 15 min.
- > 7 jours sur 7



eXpress

- > 57 parcours
- > 200, 300 et 500
- > Lien direct par l'autoroute entre le centre-ville de Québec et le pôle de Sainte-Foy
- > En semaine aux heures de pointe



leBus

- > 60 parcours
- > 1 à 99 et 100 à 999
- > Couvre le territoire et assure la liaison entre les quartiers résidentiels et les pôles d'activité
- > 7 jours sur 7



Couche-tard

- > 60 parcours
- > 900 à 999
- > Fin de soirée les vendredis et samedis



Écolobus

- > 1 parcours
- > 21
- > Dessert le Vieux-Québec, 7 jours sur 7

ACHALANDAGE

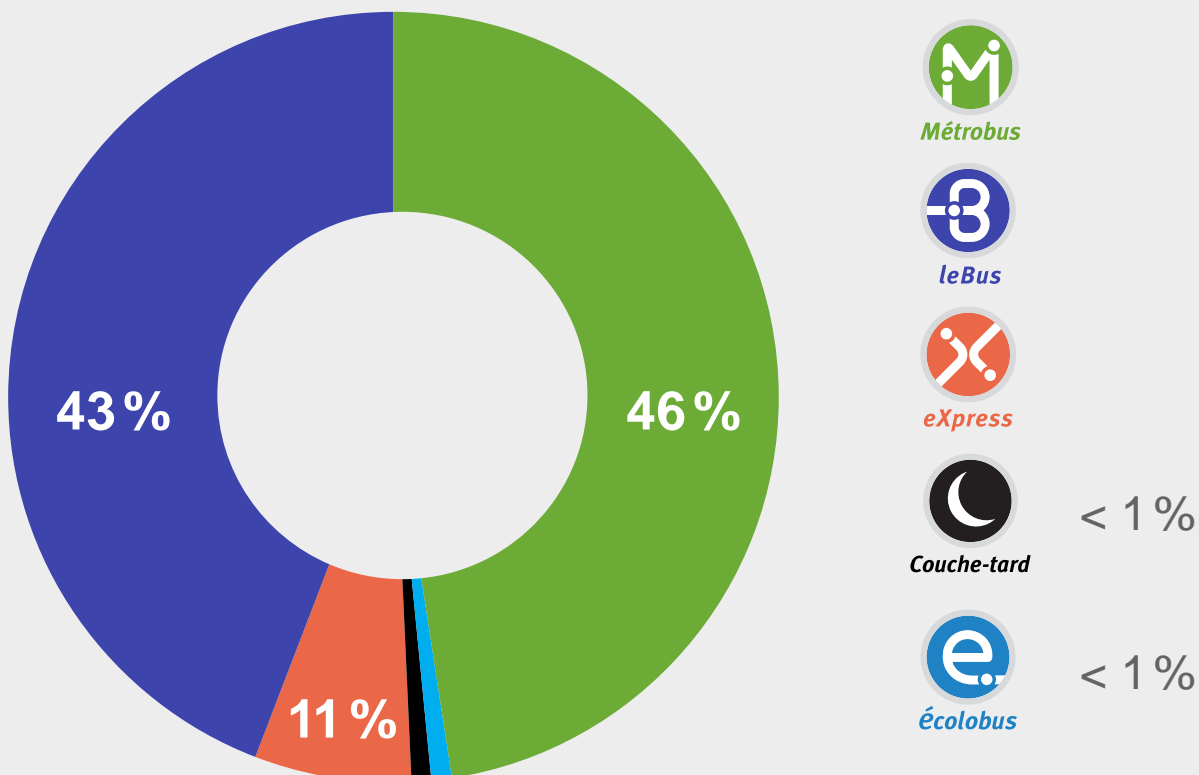
46,6 M

de déplacements en 2014
Stable après l'année
record de 2013

La mise en œuvre du *Plan stratégique de développement des services 2005-2014* s'est traduite par une hausse de l'achalandage de **23 %** depuis 2005

147 000 clients différents chaque mois*
1 travailleur sur 4 prend l'autobus*

Achalandage par service



PROFIL DE LA CLIENTÈLE*



> **58 %**



> **42 %**

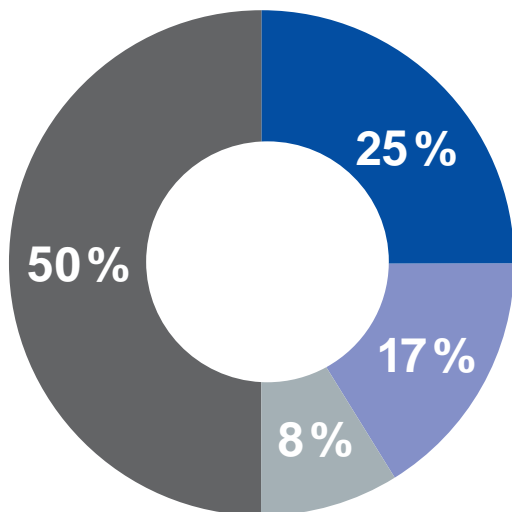
62 % possèdent au moins un véhicule

88 % jugent le transport en commun simple à utiliser

75 % travaillent ou étudient

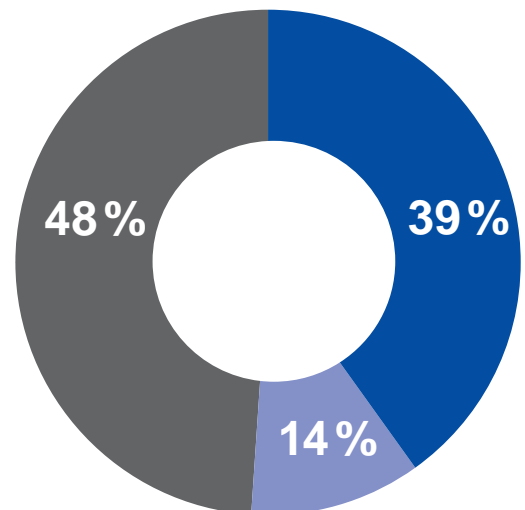
68 % utilisent (entre autres) les parcours Métrobus

Occupation



- Travaillleurs
- Étudiants
- Retraités
- Autres

Âge



- 16-34 ans
- 35-64 ans
- 65 ans +

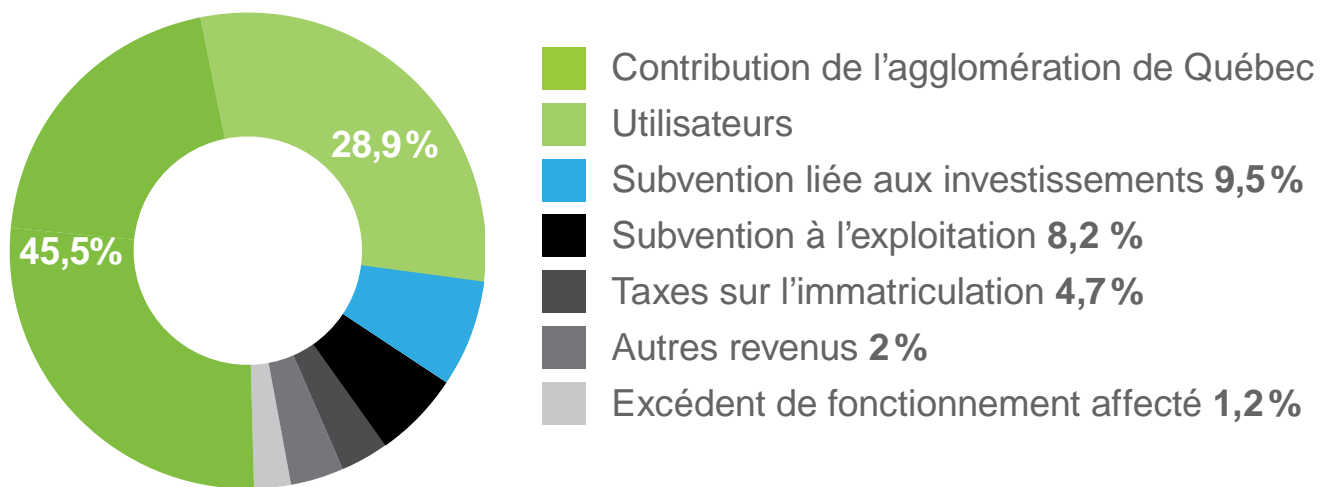
REVENUS CONSOLIDÉS*

Revenus 2014

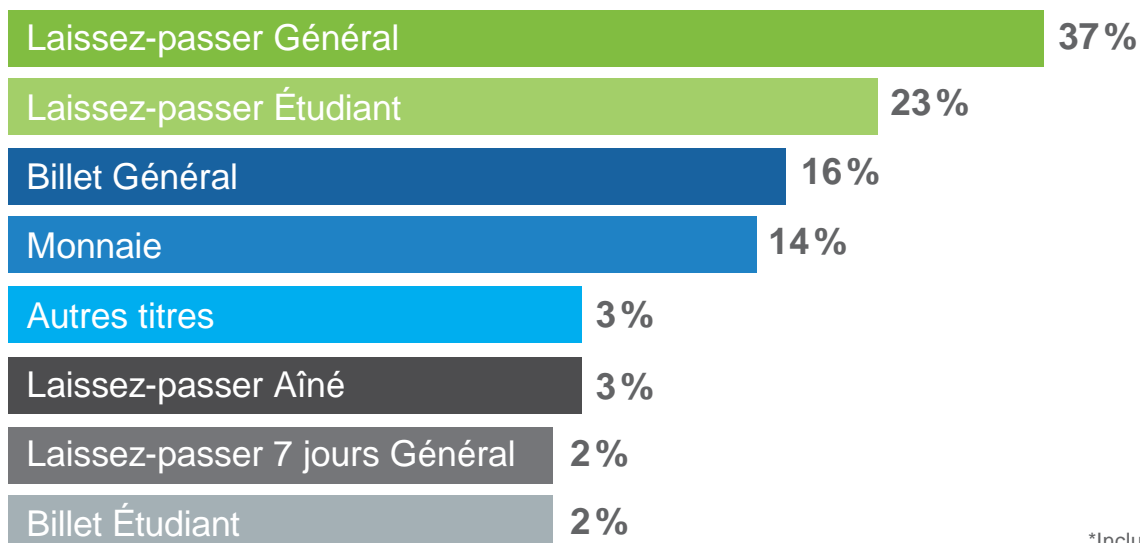
227 M\$

Excédent de 118 000 \$

Répartition des revenus



Répartition des revenus provenant des utilisateurs



*Inclut les résultats du STAC

RÉSEAU



4 617
arrêts



1 095
abribus



18
stations
tempérées



21
Parc-O-Bus



10
terminus



135
parcours



4 331
départs par jour



887 km
de réseau



60 km
de voies
réservées

PARC AUTOBUS

606 autobus

512 standards

86 articulés

8 minibus électriques*

*Retirés en janvier 2015

Fiabilité du
réseau 2014 :

99,64 % des voyages
annoncés ont été réalisés

28,2 M de kilomètres
parcourus en 2014



OUTILS D'INFORMATION



RTCnomade



Applications mobiles (iOS, Android et Windows Phone) :
133 625 téléchargements depuis 2011 (+ 44 %*)



Site mobile : **159 265 visites** en moyenne par mois (+ 37 %*)

Horaires par SMS : **13 792 requêtes** par mois (+ 6 %*)

11 écrans d'information en station tempérée



En ligne



170 850 visites
en moyenne par mois



3 910 abonnés (+ 39 %*)



5 216 amis (+ 44 %*)



85 611 visionnements



Au centre d'appels

240 457 appels reçus (- 11 %*)



En centre d'information

12 959 visites | Centre d'information Lebourgneuf

41 858 visites | Centre d'information du centre-ville



GRILLE TARIFAIRE

Tarifs 2014

En 2014, le RTC a ajusté ses tarifs le 1^{er} juillet plutôt que le 1^{er} mars, comme il le faisait auparavant, pour répondre aux besoins des familles et offrir le même tarif tout au long de l'année scolaire.

	Laissez-passer mensuel	Laissez-passer 7 jours	1 passage (billet)	1 passage (monnaie)
Général	81,25 \$	28,50 \$	2,85 \$	3,25 \$
18 ans et moins	54,25 \$	19,50 \$	1,95 \$	3,25 \$
Étudiant plus / Diplômé	54,25 \$	19,50 \$	2,85 \$	3,25 \$
Aîné	42,00 \$	19,50 \$	1,95 \$	3,25 \$

Autres tarifs

Laissez-passer 1 jour	7,50 \$
Laissez-passer 2 jours	13,50 \$
Laissez-passer ÉtéBUS	76,00 \$
Billet de groupe « 6 à 11 ans »	19,50 \$
Écolobus	2,00 \$
Laissez-passer Métropolitain	122,00 \$
Général	
Carte OPUS	6,00 \$
FestiBus illimité	30,00 \$
FestiBus 10 billets	20,00 \$




L'abonne BUS

Le RTC offre trois programmes d'abonnement à ses clients, chacun ayant des avantages qui lui sont propres. Cette année encore, L'abonne BUS s'est avéré très populaire, comptant plus de fidèles que jamais.



L'abonne BUS
Travailleur - Étudiant - Perso

27% des détenteurs d'un laissez-passer mensuel sont inscrits à L'abonne BUS.

 <p>L'abonne BUS Travailleur</p> <p>102 partenaires (+ 3%)*</p> <p>10 192 abonnés (+ 2,4 %)*</p>	 <p>L'abonne BUS Étudiant</p> <p>9 partenaires (+ 12,5 %)*</p> <p>3 956 abonnés session hiver 5 120 abonnés session été (+ 4 %)*</p>	 <p>L'abonne BUS Perso</p> <p>1 612 abonnés (+ 11,3 %)*</p>
---	---	--

*par rapport à 2013

NOMADE TEMPS RÉEL

Au bénéfice de sa clientèle et pour assurer une gestion plus performante de son réseau, le RTC met en place un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs performant, innovant et éprouvé, Nomade temps réel.

Basé sur la géolocalisation, ce système informatique de gestion en temps réel améliorera considérablement la qualité de l'information à la clientèle, la fiabilité du service et la productivité du RTC.

C'est l'heure de tout savoir

Le 29 novembre, le RTC a lancé la première phase de Nomade temps réel sur ses parcours Métrobus 802 et 803. Cette première étape, qui visait à évaluer les diverses composantes du système sur un nombre restreint de parcours, s'est déroulé avec succès.

Le système sera graduellement implanté sur d'autres parcours au cours des deux prochaines années et sera pleinement opérationnel sur l'intégralité du parc autobus en 2017.

Un travail colossal pour l'implantation

(au 31 décembre)

5 543 jours-personne

320 mètres de filage dans chaque bus

57 jours de formation offerts aux chauffeurs actifs avant le lancement

43 % des horaires révisés

25 méthodes de travail révisées





Déploiement de Nomade temps réel

2015

- > Poursuite des tests sur les Métrobus 802-803
- > Mise en service graduelle de Nomade temps réel dans les Métrobus 800 et 801
- > Heures de passage affichées en temps réel dans tous les Métrobus
- > Installation progressive des bornes d'information aux arrêts les plus achalandés

2016

- > Mise en service progressive sur les autres parcours
- > Évaluation finale du fonctionnement de Nomade temps réel

2017

- > Nomade temps réel sur tous les parcours du RTC
- > Heures de passage en temps réel sur tous les outils d'information
- > Information aux voyageurs en temps réel sur toutes les plateformes du RTC (information sur les annulations, retards, détours et causes/solutions)

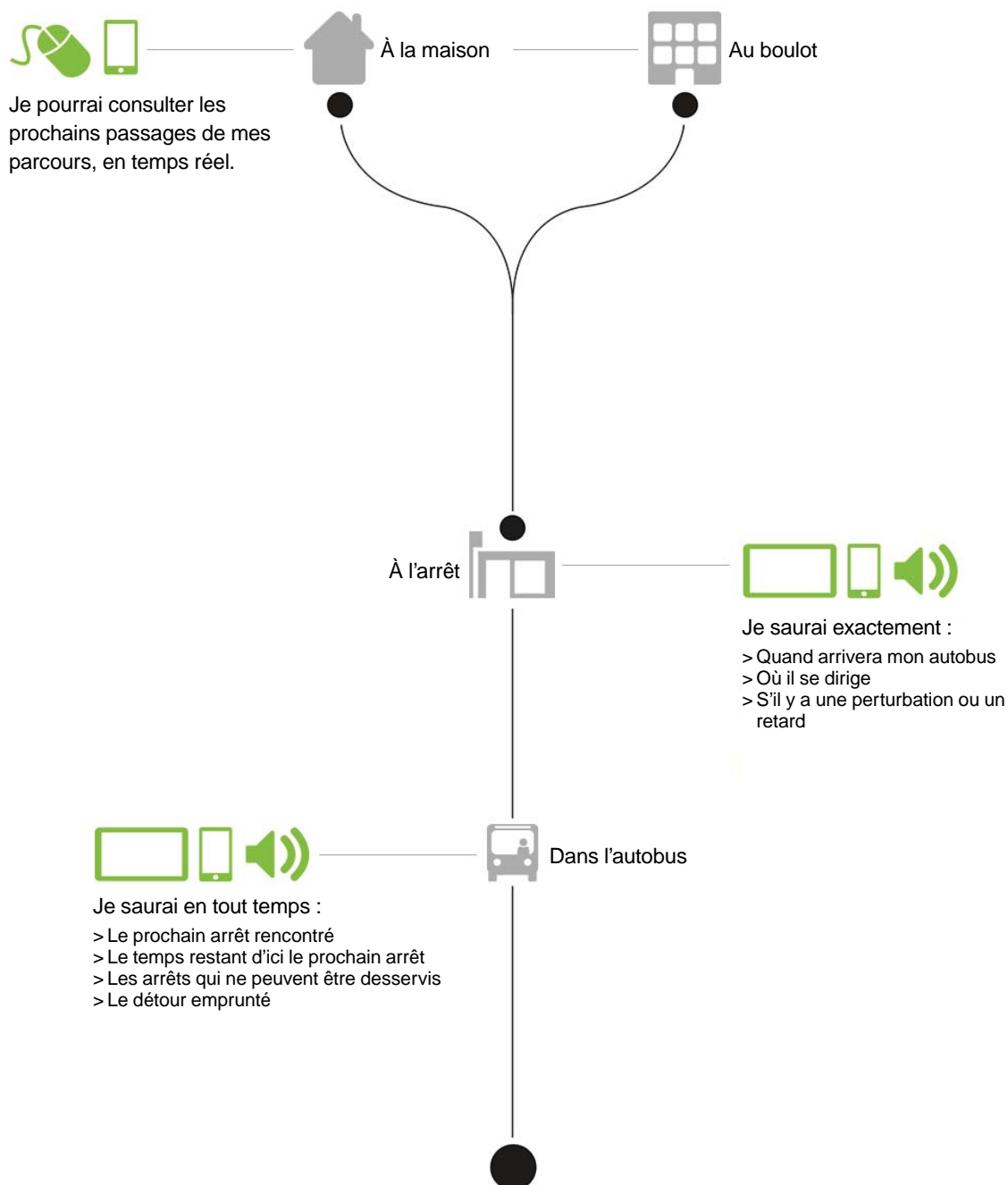


Alice, la voix de Nomade

En septembre, à la suite d'un sondage auprès de la clientèle et des chauffeurs du RTC, la voix de Nomade temps réel a été choisie : il s'agit d'Alice. C'est donc cette voie qui annoncera aux clients la destination et les numéros de parcours (à l'arrêt et à l'extérieur du bus) et les prochains arrêts (dans le bus).

Des outils d'information performants à chaque étape du déplacement

Avec Nomade temps réel, les clients obtiendront une information précise et exacte à toutes les étapes de leurs déplacements, et ce, sur toutes les plateformes du RTC.

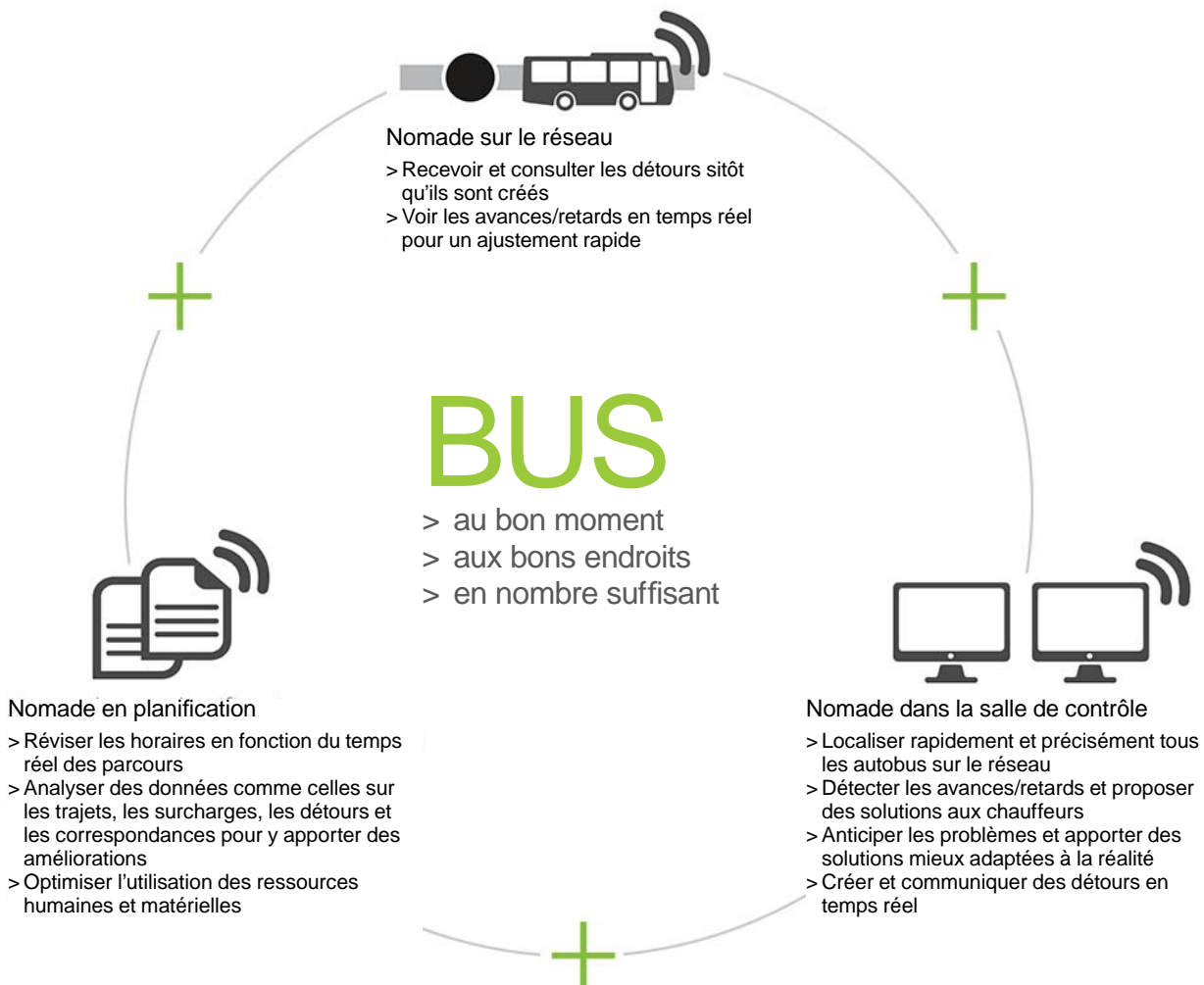


Un réseau encore plus fiable

Grâce à Nomade, les employés du RTC auront rapidement accès à une multitude de données précises, notamment quant au respect de l'horaire et aux perturbations sur le réseau. Cette connaissance accrue du réseau permettra au RTC d'être davantage proactif et d'offrir une plus grande fiabilité du service.

Une amélioration de la productivité

La meilleure connaissance du réseau, jumelée aux nombreuses données collectées en temps réel, permettra aussi au RTC d'optimiser l'utilisation de ses ressources humaines. De surcroît, à partir des données désormais accessibles dans un court laps de temps, le RTC sera mieux outillé pour prendre des décisions rapides et éclairées pour améliorer le service.



2014 EN ÉVÉNEMENTS

Virage vers l'électrification, priorité au confort

Le RTC a fait un pas de plus vers la mobilité durable en débutant le processus d'acquisition d'autobus hybrides dotés d'une propulsion entièrement électrique. Ces nouveaux véhicules permettront de répondre aux objectifs du gouvernement du Québec en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Ces bus, qui gagneront le parc en 2015, offriront une nouvelle norme de confort grâce à une thermopompe qui permettra notamment de garder une température plus fraîche en été, un taux d'humidité plus faible en hiver et un air d'une meilleure qualité. Ils seront également plus lumineux grâce à une fenestration plus abondante. Des économies de carburant appréciables sont également attendues.





Festival d'été de Québec : des nouveautés à succès

7 400 FestiBus vendus. Les festivaliers ont profité d'économies l'été dernier grâce à un nouveau laissez-passer créé spécialement pour le Festival d'été de Québec (FEQ), le FestiBus. Offert en deux versions (illimité et 10 billets), le nouveau titre offrait un rabais pouvant aller jusqu'à 50 %.

16 500 déplacements sur le parcours 410. Pour la durée du FEQ, les clients bénéficiaient d'un parcours spécial, le 410, pour la durée du FEQ. Circulant toutes les 15 minutes à partir de 18 h 30, il conduisait les festivaliers directement aux abords du site à partir du secteur Lebourgneuf.



#LeRTCsurleterrain

8 soirs

Les actions accrues du RTC sur les médias sociaux lors du FEQ ont été remarquées et appréciées par la clientèle. Lors de huit soirs, des agents à l'information étaient sur le terrain pour offrir de l'information à jour sur le délai d'attente et des conseils adaptés à une clientèle composée en bonne partie d'utilisateurs occasionnels.

Se rendre aux festivités en bus, c'est une bonne idée

Durant les grands événements, l'Escouade RTC a effectué 17 sorties et rencontré 11 300 clients pour promouvoir ses services.



Le Métrobus 803 accessible aux personnes en fauteuil roulant

61 des 72 arrêts maintenant accessibles

Le 29 novembre, le Métrobus 803 est devenu accessible aux personnes en fauteuil roulant. Alors que déjà 61 des 72 arrêts du parcours sont maintenant accessibles, ce nombre augmentera à mesure que des travaux seront réalisés en collaboration avec la Ville de Québec.



Parcours accessibles aux personnes en fauteuil roulant

Métrobus 800

Métrobus 801

Métrobus 802

Métrobus 803

Parcours 21

Destination Sainte-Foy répond aux besoins

32 % d'augmentation du nombre de déplacements à bord des eXpress 300 et 500.

Les changements apportés aux eXpress 300 et 500 plaisent à la clientèle : pour une journée type d'automne, le nombre de clients à bord de ces parcours est passé de 6 100 en 2013 à 8 000 en 2014. Il s'agit d'une augmentation de 35% pour les 300 et de 24% pour les 500.





LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

C'est l'heure de satisfaire nos clients

La qualité du service offert est au cœur de la mission du RTC. Des sondages sont régulièrement réalisés pour mesurer l'appréciation de la clientèle et la population en général. Les nombreux efforts du RTC pour élever la satisfaction de la clientèle portent leurs fruits.

La clientèle au cœur des préoccupations

Dans un classement réalisé par le magazine *Les Affaires* en 2014, le RTC s'est hissé au 6^e rang des entreprises ayant le meilleur « Service à la clientèle 360 » à Québec (34^e dans le province), un classement qui témoigne du grand souci de bien servir le client.



Un service à la clientèle efficace

En 2014 :

98 % des clients satisfaits de leur visite dans un centre d'information²

91 % des clients satisfaits de leur visite dans un centre de services²

83 % des étudiants satisfaits de leur expérience lors des stands de la rentrée²

1. Sondage Léger Marketing, juillet 2014




2. Sondages téléphoniques sur le Service à la clientèle réalisés par le RTC, 2014



Un employeur important

1529 employés

 (31 décembre 2014)

-  Personnel chauffeur **924**
-  Personnel administratif et de soutien **264**
-  Personnel de l'entretien **341**

Attirer, retenir et promouvoir

379 : c'est le nombre d'entrevues d'embauche que l'équipe des ressources humaines a réalisées en 2014 afin de pourvoir 118 postes.

Former et développer

Pour s'assurer d'avoir du personnel compétent, le RTC met l'accent sur la formation et s'assure de développer ses équipes. En 2014, 45 200 heures de formation ont été offertes à 1376 employés. Une large proportion de ces heures de formation a porté sur l'intégration du système Nomade temps réel, qui génère d'importants changements dans les façons de faire de la majorité des employés.



RESSOURCES HUMAINES

Des conventions collectives en vigueur jusqu'en 2016

Le RTC s'est entendu en 2014 avec le Syndicat du personnel de bureau, technique et professionnel, ainsi qu'avec le Syndicat des salariés d'entretien pour des conventions collectives valides jusqu'en 2016. Les conventions collectives du personnel chauffeur et des inspecteurs et répartiteurs ont quant à elles été prolongées jusqu'en 2016.

- > **Syndicat des employés du transport public du Québec métropolitain inc. (CSN)**
Convention collective en vigueur jusqu'au 30 juin 2016
- > **Syndicat des salariés d'entretien du RTC, CSN inc.**
Convention collective en vigueur jusqu'au 30 décembre 2016
- > **Syndicat du personnel de bureau, technique et professionnel du RTC (SCFP)**
Convention collective en vigueur jusqu'au 30 décembre 2016
- > **Syndicat des inspecteurs et répartiteurs du Réseau de transport de la Capitale (FISA)**
Convention collective en vigueur jusqu'au 30 décembre 2016

Un environnement sain et sécuritaire

Le RTC ayant à cœur le bien-être et la santé de ses employés, des actions de prévention sont mises en place pour assurer un environnement sécuritaire à tous. Afin d'aider les employés à garder une bonne santé physique et psychologique, des activités de sensibilisation, des conférences, des ressources professionnelles et des équipements sportifs sont offerts aux employés du RTC.



Soirée Complicité : merci aux partenaires du RTC

150 invités se sont rassemblés au centre Métrobus, le 20 novembre, afin que soient souligné leur engagement et leur effort dans la promotion du transport en commun lors de la soirée Complicité. À cette occasion, le RTC leur a présenté Nomade temps réel en primeur. Trois organisations de Québec ont reçu une distinction à cet effet.



Alain Mercier, directeur général du RTC, Michel Desgagné, directeur du Service de police de la ville de Québec, Renée Laflamme, vice-présidente, Épargne et retraite collectives chez Industrielle Alliance, Assurance et services financiers, Maître Michel Paquet, vice-président exécutif sénior de Cominar, et Rémy Normand, président du RTC.

Les contributions exceptionnelles

Industrielle Alliance

En tant que partenaire de L'abonne BUS Travailleur, l'Industrielle Alliance offre un rabais supplémentaire à son personnel qui varie entre 50 % et 100 %.

Cominar

L'entreprise a construit deux stations tempérées à ses frais à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Laurier en plus d'assurer leur entretien. De plus, plusieurs abribus et Parc-O-Bus sont situés sur ses terrains.

Service de police de la ville de Québec

Depuis toujours, le Service de police de la ville de Québec travaille en partenariat avec le RTC en facilitant la circulation des autobus dans la ville, notamment lors des grands événements et pendant les travaux routiers.

UN ACTEUR IMPLIQUÉ DANS SON MILIEU

Au service des sinistrés

Quand le malheur frappe, le RTC répond à l'appel pour fournir du soutien. Chaque année, le RTC répond à une vingtaine d'appels des services d'urgence en accueillant les sinistrés dans ses véhicules lors d'incendies, d'inondations, de fuites de gaz ou d'évacuations de toutes sortes.



**Participation du RTC lors de sinistres
2014 : 39 autobus | 22 événements**

Des employés généreux

Chaque année, les employés du RTC donnent généreusement pour soutenir **Centraide** et la **Croix-Rouge** à l'occasion de leurs campagnes de financement annuelles. Un montant record a été amassé cette année au profit de ces deux organisations.

44 778 \$



Croix-Rouge canadienne
Division du Québec



Centraide
Québec et
Chaudière-Appalaches

Impliqué dans sa communauté

Pour la deuxième année, le RTC a participé activement à l'organisation de l'Archidon, un événement créé par Archibald Duplessis. Le 22 décembre, un dîner de Noël inoubliable a été offert à près de 200 personnes démunies fréquentant la Maison Lauberivière. Le RTC assurait notamment le transport des participants.



LA GOUVERNANCE

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration du RTC est composé de neuf membres, dont sept élus et deux administrateurs choisis parmi les résidents du territoire de l'agglomération, soit un usager du transport en commun et un autre du transport adapté. C'est le conseil d'agglomération de Québec qui nomme les membres.

Rémy Normand

Président
Conseiller du district du Plateau
Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge

Marie France Trudel

Vice-présidente
Conseillère du district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Arrondissement de Beauport

Anne Corriveau

Conseillère du district de la Pointe-de-Sainte-Foy
Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge

France Hamel

Conseillère du district de Portneuf
Saint-Augustin-de-Desmaures

Laurent Proulx

Conseiller du district de
Cap-Rouge – Laurentien
Arrondissement de Sainte-Foy –
Sillery – Cap-Rouge

Suzanne Verreault

Conseillère du district de Limoilou
Arrondissement de La Cité-Limoilou

Patrick Voyer

Conseiller du district des Monts
Arrondissement de Charlesbourg

Yvan Bourdeau

Représentant des usagers des
services de transport adapté

Myriam Régnier

Représentante des usagers des
services de transport en commun

Les comités techniques

Afin de dépasser les exigences de base prévues à la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, le conseil d'administration du RTC a mis en place en 2013 et 2014 une démarche d'amélioration en matière de gouvernance.

Il s'est notamment doté de cinq comités techniques, composés de membres du C.A. et d'experts. Chacun de ces comités est voué à un domaine d'intervention précis qui veille à la saine gestion de l'organisation.

Comité d'audit Le comité d'audit a pour mandat d'encadrer les fonctions d'audit interne et externe du RTC et d'assurer le suivi des recommandations émanant de ces fonctions. À ce titre, il s'assure au nom du conseil d'administration que les affaires opérationnelles du RTC soient conduites de manière efficace et efficiente. Il voit également à la présentation et à la divulgation des renseignements nécessaires pour en refléter fidèlement les activités et les résultats.

Réunions en 2014 : 6

Comité gouvernance Le comité gouvernance a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière d'éthique et de gouvernance et de formuler au conseil d'administration les recommandations appropriées.

Réunions en 2014 : 4

Comité patrimoine, financement et risques Le comité patrimoine, financement et risques a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier et formuler des recommandations au conseil d'administration en matière de :

- gestion du patrimoine corporatif;
- gestion financière;
- réalisation des projets majeurs;
- gestion des risques.

Réunions en 2014 : 5

Comité ressources humaines Le comité ressources humaines voit à l'étude des besoins, des moyens et des solutions à privilégier en matière de gestion des ressources humaines et de formuler au conseil d'administration les recommandations appropriées.

Réunions en 2014 : 2

Comité approche client Le comité approche client a pour mandat de recommander au conseil d'administration la mise en œuvre d'actions visant à actualiser les processus d'affaires en lien avec l'offre de service. Il s'assure ainsi que le RTC réponde le mieux possible aux besoins de ses clients. Si nécessaire, le comité peut interpeller les citoyens. Le comité peut également évaluer les mécanismes, les façons de faire et les outils existants afin de procéder à toute recommandation jugée appropriée.

Réunions en 2014 : 6

Le comité de direction du RTC

Alain Mercier, directeur général
Jacques Bédard, directeur des projets
Hilaire Boudreau, directeur
 des ressources humaines
Chantale Dugas, chef, mandats corporatifs

Denis Matarangas, chef de la planification des services
Michel de Mauraige, directeur des
 communications et du marketing
Martin Labbé, directeur des opérations
Nicole Lépine, adjointe à la direction générale
Luc Richard, directeur des services administratifs



LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

> Rapports

- Rapport du vérificateur général de la Ville de Québec 32
- Rapport de l'auditeur indépendant 34
 - Raymond Chabot Grant Thornton

> États financiers

- État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé 36
- Renseignements complémentaires consolidés
 - Excédent (déficit) de fonctionnement consolidé à des fins fiscales 37
 - Excédent (déficit) d'investissement consolidé à des fins fiscales 38
- État consolidé de la situation financière 39
- État consolidé de la variation de la dette nette 40
- État consolidé des flux de trésorerie 41
- Notes complémentaires aux états financiers consolidés 42

Rapport du vérificateur général de la Ville de Québec

Aux membres du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Réseau de transport de la Capitale qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014 et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction n'a pas comptabilisé, à l'état consolidé de la situation financière, des paiements de transfert à recevoir du gouvernement du Québec et dont il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus. Ces montants sont relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres charges pour lesquels les travaux ont été réalisés ou les charges constatées, mais dont les transferts en vertu des programmes d'aide sont versés par le gouvernement de façon pluriannuelle. Cette méthode comptable constitue une dérogation à la nouvelle norme qui prévoit la comptabilisation des paiements de transfert à titre de revenus pour le bénéficiaire lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers consolidés aux 31 décembre 2014 et 2013 sont les suivantes :

	Surévaluation/ (sous-évaluation)	
	En milliers de dollars	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<i>État consolidé de la situation financière</i>		
Débiteurs et actifs financiers	(78 902)	(83 877)
Dette nette	78 902	83 877
Excédent (déficit) accumulé	(78 902)	(83 877)
<i>État consolidé des résultats</i>		
Revenus	4 975	3 284
Excédent de l'exercice	4 975	3 284
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	(78 902)	(83 877)

Rapport du vérificateur général de la Ville de Québec

Aux membres du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau de transport de la Capitale au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Informations financières établies à des fins fiscales

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que le Réseau de transport de la Capitale inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et présentées aux pages 9, 10, 21 et 22 portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales, ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

Cependant, sans pour autant modifier mon opinion, j'attire également votre attention sur le fait que la présentation d'éléments de certaines rubriques de l'excédent accumulé diffère de ce qui est prescrit par le MAMOT.

Autres points

Comptabilisation des paiements de transfert

Une version révisée de la norme portant sur la comptabilisation des paiements de transfert est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2012. Le fondement de mon opinion avec réserve exprimé ci-dessus découle de mon interprétation de cette nouvelle norme.

La nouvelle norme maintient le principe qu'un paiement de transfert doit être constaté à titre de revenu lorsqu'il est autorisé et que les critères d'admissibilité sont atteints. Elle précise cependant le critère d'autorisation pour le bénéficiaire en le mettant en lien avec l'autorisation du côté du cédant, d'où la divergence d'interprétation. Je considère que les représentants des gouvernements sont habilités à négocier et à conclure des ententes valides et que, par conséquent, l'autorisation d'un paiement de transfert survient lorsqu'un représentant habilité signe une entente et informe par écrit le bénéficiaire de sa décision d'effectuer un transfert. Ces faits établissent, selon moi, qu'il est prévu que lesdits paiements de transfert seront effectivement obtenus.

Le vérificateur général de la Ville de Québec,

François Gagnon, CPA auditeur, CA

Québec

Le 3 mars 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de Réseau de transport de la Capitale

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Réseau de transport de la Capitale qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014 et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des conventions comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de Réseau de transport de la Capitale

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau de transport de la Capitale au 31 décembre 2014 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le Réseau de transport de la Capitale inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages 9, 10, 21 et 22 portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et de la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales.

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Lévis
Le 3 mars 2015

État consolidé des résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

	Budget Modifié 2014	2014	2013
	(note 16)		
	\$	\$	\$
Revenus			
Fonctionnement			
Contribution de l'agglomération de Québec	104,867,000	104,867,000	99,868,000
Taxe sur l'immatriculation	11,010,950	10,746,353	10,620,015
Transferts	36,711,770	35,913,903	39,738,086
Utilisateurs	69,394,500	66,611,359	65,547,086
Contrats de service	882,000	891,068	1,013,652
Autres revenus	4,500,440	3,756,645	3,889,100
	227,366,660	222,786,328	220,675,939
Investissement			
Transferts	9,340,617	4,950,980	16,792,900
	9,340,617	4,950,980	16,792,900
	236,707,277	227,737,308	237,468,839
Charges			
Salaires	105,583,600	104,977,530	102,284,749
Avantages sociaux	18,017,290	17,313,834	16,155,533
Avantages sociaux futurs (note 11)	16,155,600	16,679,220	18,703,200
Carburant	16,075,930	15,445,596	16,676,453
Chauffage, électricité, téléphone	1,670,810	1,739,722	1,711,865
Coûts d'emploi	3,092,720	3,004,876	3,001,979
Coûts de financement - intérêts	6,732,960	5,538,722	6,444,229
Entretien et opérations des véhicules	9,699,610	10,549,307	10,133,669
Entretien et réparations des bâtiments	2,744,150	2,656,628	2,657,497
Frais généraux	19,347,750	19,001,153	19,347,265
Projets spéciaux	1,465,040	2,137,994	2,023,397
Amortissement	46,854,015	20,687,786	19,913,339
Autres	-	1,750,000	-
Imprévus	2,454,070	-	-
	249,893,545	221,482,368	219,053,175
Excédent (déficit) de l'exercice	(13,186,268)	6,254,940	18,415,664
Excédent accumulé au début de l'exercice		72,141,913	53,726,249
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		78,396,853	72,141,913

Excédent de fonctionnement consolidé à des fins fiscales

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

	Budget Modifié 2014	2014	2013
	(note 16)		
	\$	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice	(13,186,268)	6,254,940	18,415,664
Moins : revenus d'investissement	(9,340,617)	(4,950,980)	(16,792,900)
Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(22,526,885)	1,303,960	1,622,764
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Amortissement	46,854,015	20,687,786	19,913,339
Produits de cession	-	1,502,513	111,048
Perte sur cession	-	21,964	331,316
Réduction de valeur	-	1,750,000	
	46,854,015	23,962,263	20,355,703
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	171,276	325,196
Remboursement de la dette à long terme	(28,787,710)	(29,653,100)	(31,235,000)
	(28,787,710)	(29,481,824)	(30,909,804)
Affectations			
Activités d'investissement	(2,971,160)	(531,131)	(262,450)
Excédent accumulé :			
Excédent de fonctionnement affecté et fonds réservés	4,519,670	2,748,105	11,374,500
Dépenses constatées à pourvoir	2,912,070	2,116,851	518,318
	4,460,580	4,333,825	11,630,368
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	118,224	2,699,031

Excédent (déficit) d'investissement consolidé à des fins fiscales

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

	Budget Modifié 2014	2014	2013
	(note 16)		
	\$	\$	\$
Revenus d'investissement			
Transferts - Infrastructures Canada-Québec	9,340,617	4,950,980	16,792,900
Transferts - Service de la dette	-	-	-
Excédent d'investissement consolidé de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	9,340,617	4,950,980	16,792,900
Conciliation à des fins fiscales			
Acquisition d'immobilisations			
Administration générale	(10,349,921)	(9,093,550)	(7,961,824)
Transport	(46,194,383)	(14,282,512)	(33,359,385)
	(56,544,304)	(23,376,062)	(41,321,209)
Autres investissements			
Placement dans une société en nom collectif	-	9,906	(15,224)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	46,972,527	16,438,108	21,774,651
Affectations			
Réserves financières et fonds réservés	-	-	(732,259)
Activités de fonctionnement	231,160	531,131	262,450
	47,203,687	16,979,145	21,289,618
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	-	(1,445,937)	(3,238,691)

État consolidé de la situation financière

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014	2013
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	708,949	20,602,460
Débiteurs (note 3)	36,521,785	22,353,089
Placement à long terme	124,228	134,135
	37,354,962	43,089,684
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	39,726,583	47,046,421
Revenus reportés (note 6)	9,029,719	10,362,547
Dette à long terme (note 7)	169,139,063	181,914,446
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 11)	15,822,200	7,479,500
	233,717,565	246,802,914
DETTE NETTE	(196,362,603)	(203,713,230)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 8)	267,754,165	268,340,365
Stocks de fournitures (note 9)	5,739,505	5,904,948
Autres actifs non financiers	1,265,786	1,609,830
	274,759,456	275,855,143
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 10)	78,396,853	72,141,913
Engagements contractuels (note 12)		
Éventualités (note 13)		

État consolidé de la variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014	2013
	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice	6,254,940	18,415,664
Variation des immobilisations		
Acquisitions	(23,376,062)	(41,321,209)
Amortissement	20,687,786	19,913,339
Produit de cession	1,502,513	111,048
Perte sur cession	21,964	331,316
Réduction de valeur	1,750,000	
	586,201	(20,965,506)
Variation des stocks de fournitures	165,443	12,655
Variation des autres actifs non financiers	344,044	(672,263)
	509,487	(659,608)
Variation de la dette nette	7,350,627	(3,209,450)
Dette nette au début de l'exercice	(203,713,230)	(200,503,780)
Dette nette à la fin de l'exercice	(196,362,603)	(203,713,230)

État consolidé des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	6,254,940	18,415,664
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	20,687,786	19,913,339
Amortissement des frais reportés liés à la dette à long terme	845,554	969,010
Perte sur la cession d'immobilisations	21,964	331,316
Réduction de valeur sur immobilisations	1,750,000	-
	<u>23,305,304</u>	<u>21,213,665</u>
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	(14,168,696)	855,835
Créditeurs et charges à payer	(7,319,838)	9,411,546
Revenus reportés	(1,332,828)	(264,463)
Stocks de fournitures	165,443	12,655
Autres actifs non financiers	344,044	(672,263)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8,342,700	10,030,400
	<u>(13,969,175)</u>	<u>19,373,710</u>
	<u>15,591,069</u>	<u>59,003,039</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions	(23,376,062)	(41,321,209)
Produit de cession	1,502,513	111,048
	<u>(21,873,549)</u>	<u>(41,210,161)</u>
Activités de placement		
Émission ou acquisition de prêts, de placement à long terme et de participation dans des entreprises municipales	9,906	(15,224)
	<u>9,906</u>	<u>(15,224)</u>
Activités de financement		
Émission de dettes à long terme	16,674,100	22,115,000
Remboursement de la dette à long terme	(29,653,100)	(31,235,000)
Frais reportés liés à la dette à long terme	(641,937)	(835,349)
	<u>(13,620,937)</u>	<u>(9,955,349)</u>
Activités de financement		
Variation de l'encaisse	(19,893,511)	7,822,305
Encaisse au début	20,602,460	12,780,155
Encaisse à la fin	<u>708,949</u>	<u>20,602,460</u>

Les intérêts versés au cours de l'exercice totalisent 5 202 905 \$ (6 104 302 \$ en 2013).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

1. Statut de l'organisme municipal

Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) est constitué et régi en vertu de la Loi sur les sociétés de transport en commun. Il offre un service de transport en commun sur tout le territoire de l'agglomération de Québec comptant approximativement 585 000 personnes.

2. Principales conventions comptables

Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont dressés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public en tenant compte des directives du Manuel de la présentation de l'information financière municipale au Québec publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

A) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés regroupent les comptes du RTC et de l'organisme contrôlé faisant partie de son périmètre comptable, soit le Service de transport adapté de la Capitale (STAC).

B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont comptabilisés au cours de l'exercice où surviennent les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

C) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de revenus et charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les principales estimations comprennent la provision pour créances douteuses, la provision pour dévaluation des stocks, la durée d'utilité des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, des réclamations en justice et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

D) Stocks de fournitures

Les stocks se composent des pièces de rechange mécaniques, des fournitures de bureau, des supports pour titres de transport et du diesel qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation et sont comptabilisés au coût établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

2. Principales conventions comptables (suite)

E) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations sont amorties, à l'exception des terrains, en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les durées suivantes:

	Méthodes	Durée
Infrastructures :		
Voies réservées, chemin, pavage	Linéaire	20 ans
Parcs d'incitation	Linéaire	20 ans
Terminus	Linéaire	20 ans
Améliorations locatives	Linéaire	15 et 20 ans
Bâtiments :		
Bâtisse	Linéaire	40 ans
Abribus	Linéaire	20 ans
Améliorations locatives	Linéaire	15 ans
Véhicules :		
Autobus électriques	Linéaire	10 ans
Autobus neufs standard	Manuel*	16 ans
Autobus neufs articulés	Linéaire	16 ans
Autobus neufs pour le transport adapté	Linéaire	5 ans
Autobus usagés âgés de plus de 5 ans	Linéaire	5 ans
Autobus usagés âgés de moins de 5 ans	Linéaire	10 ans
Autobus reconstruits	Linéaire	6 ans
Véhicules légers	Linéaire	5 ans
Ameublement et équipement de bureau :		
Logiciels et équipements informatiques	Linéaire	5 ans
Ameublement	Linéaire	10 ans
Équipement de télécommunications	Linéaire	10 ans
Machinerie, outillage et équipement :		
Machinerie	Linéaire	15 ans
Outillage	Linéaire	5 ans
Équipement	Linéaire	20 ans

*Répartition annuelle en fonction de l'utilisation réelle des autobus selon leur durée de vie utile de 16 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité du RTC de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter la baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

2. Principales conventions comptables (suite)

F) Revenus de transfert et autres revenus

Les revenus de transfert sont comptabilisés aux états financiers dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts dans la mesure où ils ont été autorisés, ont satisfait à des critères d'admissibilité et ont fait l'objet d'estimations raisonnables. Les transferts sont constatés à titre de revenus sauf si les stipulations dont ils sont assortis créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les revenus autres que les revenus de transfert sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

G) Avantages sociaux futurs

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- Les avantages complémentaires de retraite comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités et un régime d'appoint;
- Les coûts reliés aux employés ayant le statut de personnes en incapacité professionnelle.

La dépense de fonctionnement est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1^{er} janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 ("la Loi"). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées, moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moinsvalue dans le cas d'un actif, s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1^{er} janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évaluation des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sur les soldes d'ouverture et les résultats de l'exercice 2014 sont décrits dans les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs à la page S24-1 des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2014 selon la méthode à la valeur marchande redressée sur une période de cinq ans et sans reconnaître immédiatement une partie des gains et pertes actuariels de l'exercice.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

2. Principales conventions comptables (suite)

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la comptabilisation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir aux fins de taxation.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés peut faire l'objet en contrepartie d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir aux fins de taxation.

H) Dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais reportés à l'état de la situation financière.

I) Autres actifs non financiers

Les frais payés d'avance représentent des déboursés effectués durant l'exercice pour des services dont le RTC bénéficiera au cours des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux résultats au moment où le RTC bénéficiera des services acquis.

J) Placement dans une société en nom collectif

Le RTC comptabilise sa participation dans AVT, une société en nom collectif, selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Cette société a pour mandats la gestion des achats des véhicules et un rôle de vigie dans les nouvelles technologies touchant ceux-ci.

K) Dépenses constatées à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir dans le futur correspondent à des dépenses de fonctionnement comptabilisées dans l'exercice ou antérieurement. Elles sont créées aux fins suivantes à la suite d'un choix exercé par le RTC et amorties selon les durées indiquées ci-dessous par affectation dans les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales.

Mesures transitoires relatives au passage à la comptabilité d'exercice au 1^{er} janvier 2000

- Vacances et bonis de retraite amortis sur une période maximale de vingt ans.

Application de la comptabilité d'exercice avec avantages sociaux futurs

- Le déficit comptabilisé initialement au 1^{er} janvier 2007 est amorti sur une période de dix ans, soit la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés.

Amélioration des régimes

- En 2012, des améliorations au régime capitalisé et non capitalisé sont comptabilisées et amorties sur une DMERCA respective de 12 ans et 9 ans.

L) Instruments financiers dérivés

Le RTC utilise périodiquement des contrats de couverture sur le carburant pour se prémunir des fluctuations des prix. Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à ces marchandises.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014	2013
	\$	\$
3. Débiteurs		
Gouvernement du Canada et ses entreprises	447,938	1,041,042
Gouvernement du Québec et ses entreprises	28,665,936	15,226,006
CSST	2,979,065	2,368,458
Divers	4,428,846	3,717,583
	<u>36,521,785</u>	<u>22,353,089</u>
Montant à recouvrer du gouvernement du Québec pour le remboursement de la dette à long terme ¹	<u>2,839,985</u>	<u>2,308,880</u>

¹ Montant inclus dans les débiteurs du gouvernement du Québec et ses entreprises

4. Facilité de crédit

Le RTC dispose d'une facilité de crédit auprès d'une institution financière pour un montant autorisé de 25 000 000 \$ portant intérêt à un taux préférentiel, renouvelable annuellement.

“Le RTC utilise périodiquement des contrats de swaps sur marchandises pour couvrir des fluctuations de prix du carburant et dispose ainsi d'une ligne de trésorerie auprès d'institutions financières à la hauteur de 12 500 000 \$.”

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014	2013
	\$	\$
5. Crédoiteurs et charges à payer		
Salaires et retenues à la source	21,614,335	25,278,112
Fournisseurs	13,663,801	15,225,292
Ville de Québec	3,312,738	5,238,446
Intérêts courus sur la dette à long terme	1,135,709	1,304,571
	39,726,583	47,046,421

6. Revenus reportés

Transferts - Sofil	6,887,183	7,483,507
Transferts - Mesure transitoire MTQ	140,797	171,736
Transferts - Projet - Étude Tramway	(9,769)	583,777
Transferts - Dette comptant	149,918	228,996
Transferts - Frais d'émission et refinancement	429,407	474,089
Revenus de titres de transport	1,317,955	1,234,950
Enquête Origine destination	114,228	114,228
Autres	-	71,264
	9,029,719	10,362,547

7. Dette à long terme

Obligations et billets en monnaie canadienne		
Taux d'intérêt moyen pondéré de 3,13 %		
Échéant de 2015 à 2029	169,781,000	182,760,000
Frais reportés liés à la dette à long terme	(641,937)	(845,554)
	169,139,063	181,914,446

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

2015 -	29,097,000	29,510,000
2016 -	32,056,000	27,568,000
2017 -	24,783,000	30,502,000
2018 -	21,518,000	23,204,000
2019 -	17,409,000	19,915,000
2020 et suivantes -	44,918,000	52,061,000
	169,781,000	182,760,000
Créditeurs et frais courus	39,726,583	47,046,421
	-	-
Revenus reportés	9,029,719	10,362,547
	-	-
Dette à long terme	169,139,063	181,914,446
	-	-

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

8. Immobilisations

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustements	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Infrastructures	45,421,542	3,728,540	-	49,150,082
Bâtiments	102,782,042	4,186,513	1,009,625	105,958,930
Véhicules	332,518,956	(51,670)	15,863,878	316,603,408
Ameublement et équipement de bureau	28,586,772	1,810,527	286,447	30,110,852
Machinerie, outillage et équipement	21,484,558	1,334,941	90,117	22,729,382
Terrains	9,954,514	41,013	-	9,995,527
	540,748,384	11,049,864	17,250,067	534,548,181
Immobilisations en cours	13,415,898	12,326,198	-	25,742,096
	554,164,282	23,376,062	17,250,067	560,290,277
Amortissement cumulé				
Infrastructures	11,418,818	1,892,438	-	13,311,256
Bâtiments	28,468,477	2,591,682	113,139	30,947,020
Véhicules	216,492,133	12,291,476	13,497,870	215,285,739
Ameublement et équipement de bureau	20,531,441	2,783,567	274,465	23,040,543
Machinerie, outillage et équipement	8,913,048	1,128,623	90,117	9,951,554
	285,823,917	20,687,786	13,975,591	292,536,112
Valeur nette comptable	268,340,365			267,754,165

Immobilisations louées

La rubrique Infrastructures inclut des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition, au titre de voies réservées d'un coût net de 26,1 M \$ (24,1 M \$ en 2013) amorti selon la même convention comptable que les infrastructures immobilisées.

Réduction de valeur

Dans un souci d'équilibre budgétaire, le RTC a décidé de devancer d'un an la fin du projet pilote des véhicules électriques, ceci ayant pour effet de réduire les avantages économiques futurs associés à ces biens de 1 750 000 \$. Le tout est présenté sous la rubrique autres charges à l'état consolidé des résultats.

9. Stocks de fournitures

	2014	2013
	\$	\$
Pièces de rechange	5,432,435	5,470,045
Diesel	186,248	270,531
Supports de titres de transport	100,810	133,643
Fournitures de bureau	20,012	30,729
	5,739,505	5,904,948

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

10. Excédent accumulé

	2014	2013
	\$	\$
Excédent de fonctionnement non affecté	1,556,047	5,337,823
Excédent de fonctionnement affecté et fonds réservés	2,223,452	1,071,554
Dépenses constatées à pourvoir	(10,991,394)	(8,874,543)
Financement des investissements en cours	(12,196,822)	(10,750,885)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	97,805,570	85,357,964
	78,396,853	72,141,913
Ventilation des différents éléments :		
Excédent de fonctionnement affecté et fonds réservés		
Excédent de fonctionnement affecté	1,590,375	236,205
Frais d'émission financé à long terme	633,077	835,349
	2,223,452	1,071,554
Dépenses constatées à pourvoir		
Salaires et avantages sociaux	(941,909)	(1,140,002)
Avantages sociaux futurs	(12,495,543)	(10,043,421)
Dette à long terme MTQ	2,446,058	2,308,880
	(10,991,394)	(8,874,543)
Financement des investissements en cours		
Investissement à financer	(19,421,105)	(15,036,311)
Financement non utilisé	7,224,283	4,285,426
	(12,196,822)	(10,750,885)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actifs		
Immobilisations	267,754,165	268,340,365
Placement - Société en nom collectif	124,228	134,135
	267,878,393	268,474,500
Éléments de passifs		
Dette à long terme	169,139,063	181,914,446
Frais reportés liés à la dette à long terme	641,937	845,554
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	(2,839,985)	(2,308,880)
	166,941,015	180,451,120
Autres éléments	3,131,808	2,665,416
	170,072,823	183,116,536
	97,805,570	85,357,964

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

10. Excédent accumulé (suite)

	2014	2013
	\$	\$
Analyse de la variation des différents éléments :		
Excédent de fonctionnement non affecté		
Solde au début de l'exercice	5,337,823	6,528,742
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	118,224	2,699,031
Affectation et virements		
Excédent de fonctionnement affecté et fonds réservés	(3,900,000)	(3,889,950)
Solde à la fin de l'exercice	1,556,047	5,337,823
Excédent de fonctionnement affecté et fonds réservés		
Solde au début de l'exercice	1,071,554	7,823,847
Affectation et virements		
Activités d'investissement	-	732,259
Activités de fonctionnement	(2,544,488)	(11,240,839)
Excédent de fonctionnement affecté et fonds réservés	3,696,386	3,756,287
Solde à la fin de l'exercice	2,223,452	1,071,554
Dépenses constatées à pourvoir		
Solde au début de l'exercice	(8,874,543)	(8,356,224)
Dette à long terme MTQ	137,178	742,860
Diminution de l'exercice	(2,254,029)	(1,261,179)
Solde à la fin de l'exercice	(10,991,394)	(8,874,543)
Financement des investissements en cours		
Solde au début de l'exercice	(10,750,885)	(7,512,194)
Déficit d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	(1,445,937)	(3,238,691)
Solde à la fin de l'exercice	(12,196,822)	(10,750,885)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Solde au début de l'exercice	85,357,964	55,242,078
Variation de l'exercice	12,447,606	30,115,886
Solde à la fin de l'exercice	97,805,570	85,357,964

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

11. Avantages sociaux futurs

Le Régime de retraite des employés du Réseau de transport de la Capitale est capitalisé et prévoit le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen des cinq années les mieux rémunérées des employés couverts.

L'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2013 établissait le déficit actuariel à 7,5 M \$, un degré de solvabilité de 81,7 % et une valeur des obligations constituées de 464,4 M \$. La prochaine évaluation actuarielle est prévue au 31 décembre 2016 et sera disponible en cours d'année 2017.

Les régimes non capitalisés comprennent les avantages complémentaires de retraite, tels que la couverture de soins de santé et d'assurance vie et les coûts reliés aux employés ayant le statut de personnes en incapacité professionnelle, et un régime d'appoint.

	Régime capitalisé	Régime non capitalisé	Total 2014	Total 2013
	\$	\$	\$	\$
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages				
Actif (passif) au début de l'exercice	12,438,200	(19,917,700)	(7,479,500)	2,550,900
Dépenses de fonctionnement	(13,398,620)	(3,280,600)	(16,679,220)	(18,703,200)
Cotisations versées par l'employeur	6,932,520		6,932,520	7,534,500
Prestations versées par l'employeur		1,404,000	1,404,000	1,138,300
Actif (passif) à la fin de l'exercice	5,972,100	(21,794,300)	(15,822,200)	(7,479,500)
	Régime capitalisé		Régime non capitalisé	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Situation actuarielle aux fins de comptabilisation				
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	460,302,100	429,550,700	-	-
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice (a)	(469,618,700)	(459,972,000)	(28,914,400)	(24,760,200)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	(9,316,600)	(30,421,300)	(28,914,400)	(24,760,200)
Pertes actuarielles non amorties (a)	15,288,700	42,859,500	7,120,100	4,842,500
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	5,972,100	12,438,200	(21,794,300)	(19,917,700)

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

11. Avantages sociaux futurs (suite)

	Régime capitalisé		Régime non capitalisé	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Situation actuarielle aux fins de comptabilisation des régimes, dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs				
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	460,302,100	429,550,700	-	-
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(469,618,700)	(459,972,000)	(28,914,400)	(24,760,200)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	(9,316,600)	(30,421,300)	(28,914,400)	(24,760,200)
Dépenses de fonctionnement				
Coût des avantages pour les services au cours de l'exercice	11,333,720	10,344,900	1,336,000	1,213,100
Cotisations salariales des employés	(5,928,700)	(3,456,400)	-	-
	5,405,020	6,888,500	1,336,000	1,213,100
Amortissement des pertes actuarielles	6,065,800	6,739,300	802,300	624,100
Modifications apportées au régime au cours de l'exercice	-	-	-	-
Dépenses de fonctionnement excluant les intérêts	11,470,820	13,627,800	2,138,300	1,837,200
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	29,418,500	28,003,800	1,142,300	868,600
Rendement espéré des actifs	(27,490,700)	(25,634,200)	-	-
Intérêts créditeurs nets	1,927,800	2,369,600	1,142,300	868,600
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	13,398,620	15,997,400	3,280,600	2,705,800

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

11. Avantages sociaux futurs (suite)

	Régime capitalisé		Régime non capitalisé	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Conciliation de la valeur des actifs				
Valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent	429,550,700	401,193,800	-	-
Cotisations totales versées aux régimes au cours de l'exercice	12,156,700	10,990,900	1,404,000	1,138,300
Prestations versées au cours de l'exercice	(25,389,600)	(24,635,200)	(1,404,000)	(1,138,300)
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	27,490,700	25,634,200	-	-
Valeur espérée des actifs à la fin de l'exercice	443,808,500	413,183,700	-	-
Gains (pertes) survenues dans l'exercice sur le rendement des actifs	16,493,600	16,367,000	-	-
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	460,302,100	429,550,700	-	-
Conciliation de la valeur des obligations au titre des prestations constituées				
Valeur des obligations à la fin de l'exercice précédent	459,972,000	437,973,400	24,760,200	22,212,900
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	10,629,200	10,344,900	1,336,000	1,213,100
Coûts des services passés découlant de modifications de l'exercice	-	-	-	-
Prestations versées au cours de l'exercice	(25,389,600)	(24,635,200)	(1,404,000)	(1,138,300)
Intérêts débiteurs sur les obligations	29,418,500	28,003,800	1,142,300	868,600
Valeur espérée des obligations à la fin de l'exercice	474,630,100	451,686,900	25,834,500	23,156,300
Pertes survenues dans l'exercice sur les obligations	(5,011,400)	8,285,100	3,079,900	1,603,900
Valeur des obligations à la fin de l'exercice	469,618,700	459,972,000	28,914,400	24,760,200
Conciliation des pertes actuarielles non amorties				
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement des actifs	16,493,600	16,367,000	-	-
Gains survenus dans l'exercice sur les obligations	5,011,400	(8,285,100)	(3,079,900)	(1,603,900)
Amortissement au cours de l'exercice	6,065,800	6,739,300	802,300	624,100
Variation au cours de l'exercice des pertes non amorties	27,570,800	14,821,200	(2,277,600)	(979,800)
Pertes non amorties au début de l'exercice	(42,859,500)	(57,680,700)	(4,842,500)	(3,862,700)
Pertes non amorties à la fin de l'exercice	(15,288,700)	(42,859,500)	(7,120,100)	(4,842,500)

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

11. Avantages sociaux futurs (suite)

	Régime capitalisé		Régime non capitalisé	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Hypothèses d'évaluation actuarielle de comptabilisation				
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	6.00 %	6.50 %	3.50 %	4.50 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	6.00 %	6.50 %	6.40 %	6.40 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	3.10 %	3.50 %	3.10 %	3.50 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	2.10 %	2.50 %	2.10 %	2.50 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	s.o.	s.o.	6.60 %	6.80 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	s.o.	s.o.	4.00 %	4.00 %
Taux ultime de croissance du coût des soins dentaires (fin d'exercice)	s.o.	s.o.	3.00 %	3.00 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA)	13 ans	12 ans	9 ans	9 ans
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	s.o.	s.o.	14	15

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1^{er} janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 est requise par la Loi pour tous les régimes visés.

Un processus prévoit une période de négociations débutant le 1^{er} février 2015 afin de déterminer la nature des changements qui seront apportés aux régimes. En l'absence d'entente, une décision sans appel sera prise ultimement par un arbitre. Il est à noter que selon les conditions prévues à la Loi, certains régimes peuvent faire l'objet de report dans le processus avec négociations à compter du 1^{er} janvier 2016 (ci-après « régimes avec report »). Pour ces régimes avec report, une évaluation au 31 décembre 2014 sera requise. Certains changements de la Loi s'appliquent dès le 1^{er} janvier 2014, d'autres s'appliquent à la conclusion de l'entente entre les parties alors que d'autres éléments s'appliquent à la fin de la convention collective en vigueur pour les régimes avec report.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure visant à faire annuler cette Loi. Puisque l'issue de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été prises en compte au 31 décembre 2014.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

11. Avantages sociaux futurs (suite)

La Loi prévoit divers éléments visant les modalités du service antérieur et celles du service postérieur. Sans être une liste exhaustive, voici les principaux changements prévus à la Loi.

Pour le service antérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs;
- Partage du déficit attribuable aux participants actifs entre la municipalité et les participants actifs (portion entre 45 % et 50 % aux participants actifs);
- Suspension possible de l'indexation automatique des rentes des participants retraités à compter de 2017 selon certaines conditions prévues à la Loi (incluant une décision de la municipalité prise à cet effet avec convocation des retraités à une assemblée).

Pour le service postérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs;
- Plafonnement de la cotisation d'exercice à 18 % ou 20 % de la masse salariale, selon le groupe d'employés concernés, sujet à certains ajustements haussiers prévus à la Loi;
- Partage à 50 / 50 de la cotisation d'exercice entre les participants actifs et la municipalité;
- Partage à 50 / 50 des déficits liés au service postérieur entre les participants actifs et la municipalité (incluant une décision de la municipalité prise à cet effet avec convocation des retraités à une assemblée);
- Mise en place d'un fonds de stabilisation auquel des cotisations d'au moins 10 % de la cotisation d'exercice seront versées (parts égales entre les participants actifs et la municipalité).

Application de la Loi au régime du RTC

Le RTC participe à un régime de retraite qui est visé par la Loi et ce régime est admissible au report. Ces modifications n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers du RTC au 31 décembre 2014.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

12. Engagements contractuels

a) Contrat d'acquisition d'autobus urbains

Le RTC a procédé à un appel d'offres conjoint avec d'autres sociétés de transport du Québec et s'est engagé pour les quatre prochaines années à faire l'achat de 56 autobus. La valeur résiduelle de cet engagement est estimée à 35,4 M \$, lequel est subventionnable à 85 % selon le programme d'aide du ministère des Transports.

b) Contrat de service et d'acquisition

Le RTC a signé certains contrats de service pour un montant de près de 14,0 M \$ réparti sur les cinq prochaines années ainsi que des ententes pour la réalisation de travaux d'investissement pour 17,8 M \$.

c) Contrat d'approvisionnement en carburant

Le RTC a négocié un contrat d'approvisionnement en carburant auprès d'un fournisseur, lequel comporte une durée prédéterminée.

Afin de se prémunir des variations de prix, le RTC a négocié des ententes (contrats de swaps) avec des institutions financières. Pour la durée restante de ces ententes, soit de janvier 2015 à décembre 2017, le RTC s'est engagé à acheter une quantité de 40,4 M de litres à prix fixe qui représente une somme d'environ 38,6 M \$.

13. Éventualités

Au 31 décembre 2014, le RTC a des poursuites en dommages-intérêts totalisant 880 000 \$ ainsi que des réclamations en litiges pour 1,2 M \$. Dans l'éventualité où il y aurait obligation d'acquitter ces réclamations, en tout ou en partie, le RTC pourra utiliser en premier lieu le passif inscrit aux livres et, par la suite, les ressources financières disponibles ou prévues à son budget annuel de fonctionnement, procéder à un règlement d'emprunt à cet effet ou engager une perte d'opération dans l'année où les jugements seront connus ou soit une combinaison de ces différentes possibilités. Le RTC ne peut toutefois, à ce jour, déterminer le montant final pour lequel il pourrait être tenu responsable.

L'évaluation actuarielle du régime de retraite du RTC au 31 décembre 2010 démontre que les cotisations versées par l'employeur ont été globalement excédentaires de 2 589 000 \$. Ce montant sera éventuellement récupéré par le RTC en fonction de la situation financière du régime de retraite.

14. Compétences municipales déléguées ou assumées

Le RTC a un conseil d'administration nommé par l'agglomération de Québec.

Au cours de l'exercice 2014, le RTC a reçu une contribution d'un montant de 104 867 000 \$ de l'agglomération de Québec.

Au 31 décembre 2014, des obligations et des engagements du RTC pour des montants de 166 941 015\$ et de 67 145 352 \$ respectivement sont garantis par l'agglomération de Québec.

15. Chiffres comparatifs

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

16. Budget 2014

Les chiffres du budget qui apparaissent à des fins de comparaison sont ceux adoptés originalement par le conseil d'administration et modifiés par la suite pour tenir compte des virements de crédits et des changements de présentation effectués comme ils sont énumérés ci-après :

	Budget initial 2014	Virement de crédits	Changement présentation	Budget modifié
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Contribution de l'agglomération de Québec	104,867,000		-	104,867,000
Taxe sur l'immatriculation	11,010,950		-	11,010,950
Transferts de fonctionnement	24,180,090	-	12,531,680 (1)	36,711,770
Transferts d'investissement	9,340,617		-	9,340,617
Utilisateurs	69,394,500	-	-	69,394,500
Contrats de service	882,000	-	-	882,000
Autres revenus	4,500,440	-	-	4,500,440
Total des revenus	224,175,597	-	12,531,680	236,707,277
Dépenses de fonctionnement				
Salaires	105,503,700	79,900	-	105,583,600
Avantages sociaux	18,000,190	17,100	-	18,017,290
Avantages sociaux futurs	16,155,600		-	16,155,600
Carburant	16,075,930		-	16,075,930
Chauffage, électricité, téléphone	1,670,810		-	1,670,810
Coûts d'emploi	3,092,720		-	3,092,720
Coûts de financement - intérêts	6,676,850		56,110 (1)	6,732,960
Entretien et opérations des véhicules	9,699,610		-	9,699,610
Entretien et réparations des bâtiments	2,744,150		-	2,744,150
Frais généraux	19,282,750		65,000	19,347,750
Optimisation et productivité	725,040		740,000	1,465,040
Contribution au transport adapté	-		-	0
Amortissement	46,854,015		-	46,854,015
Imprévus	3,291,070	(97,000)	(740,000)	2,454,070
Total des dépenses de fonctionnement	249,772,435	-	121,110	249,893,545
Déficit de l'exercice	(25,596,838)	-	12,410,570	(13,186,268)
Conciliation à des fins fiscales				
Transferts d'investissement	(9,340,617)		-	(9,340,617)
Amortissement	46,854,015		-	46,854,015
Produit et perte sur cession	-		-	0
Remboursement de la dette à long terme	(16,312,140)	-	(12,475,570) (1)	(28,787,710)
Activités d'investissement	(2,971,160)		-	(2,971,160)
Fonds réservés	554,670		-	554,670
Surplus accumulé affecté	3,900,000		65,000	3,965,000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	2,912,070		-	2,912,070
	25,596,838	-	(12,410,570)	13,186,268
Surplus de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-	-

(1) Le budget a été corrigé en fonction du chapitre SP 3410 traitant de la comptabilisation des paiements de transfert, les états financiers étant présenté selon les recommandations de ce chapitre.





